

NOURRIR LE FUTUR
GROWING TOMORROW'S FOOD

**Rapport de comptabilisation des
gaz à effet de serre - Période de 3 mois
se terminant le 30 juin 2015**

Comptabilisation terminée le 30 juin 2015 par
Guylaine Blackburn
Rapport par Élise Girard-Gagnon



Comptabilisation

Les émissions de GES ont été comptabilisées par un membre de l'équipe (Guylaine Blackburn avec la collaboration de Daniel Boulianne) et non par un intervenant externe. La comptabilisation n'a pu se faire que pour les factures disponibles et pour les informations dont la fiabilité a pu être vérifiée (estimation de consommation de certains véhicules par exemple).

Les émissions de GES sont divisées par activités, pour voir quelles sont les plus émettrices. Les activités émettrices pratiquées au cours de ce trimestre sont les suivantes :



Administration et transport terrain

- Transport sur le terrain (émissions directes)
- Génératrices (émissions directes)
- Déplacements pour représentation (émissions indirectes)

Les activités d'Arianne Phosphate sont responsables de l'émission de **8,1 tonnes d'équivalent CO₂ pour le deuxième trimestre de 2015 (Tableau 1)**. La représentation et les rencontres d'investisseurs ont été les principales sources émettrices de GES pour ce trimestre.

Tableau 1 : GES émis par champ d'activité au cours du deuxième trimestre de 2015 (en tonnes métriques)

	Total	Arianne
Tonnes éq. CO ₂	8,1	8,1
Pourcentage (%)	100%	100%

Compensation

Montants à compenser

Pour le calcul financier, Arianne Phosphate utilise le prix fixé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans l'avis de vente aux enchères d'unités d'émission de gaz à effet de serre du 18 août 2015. Le prix final est établi à **12,08 \$/tonne GES**. Tous les montants sont en dollars canadiens sauf précision.

Les activités d'Arianne Phosphate sont responsables de l'émission de **8,1 tonnes d'équivalent CO₂ au cours du deuxième trimestre de 2015**. Ceci indique qu'il faudrait **97,85 \$** pour compenser la totalité de ces émissions de CO₂.

Mesures de compensation au cours du deuxième trimestre de 2015

Aucun investissement n'a été réalisé au cours du deuxième trimestre concernant la compensation des émissions de gaz à effet de serre d'Arianne Phosphate.

Bilan des compensations et des émissions

Les émissions de GES en tonne d'équivalent CO₂ de la compagnie depuis 1999 se chiffrent au total à **4 236 tonnes**. Ceci équivaut à 45 342,33 \$ à investir en compensation. Depuis le début du programme de compensation nous avons investi **39 948 \$** dans des projets de recherche. Le **tableau 2** dresse un bilan de ces investissements et du montant de **5 394,33 \$** qu'il nous reste à investir.

Tableau 2 : Bilan des compensations d'Arianne Phosphate au 30 juin 2015

Émissions	Tonnes	Montant
1999-2010 (10 \$/tonne GES)	867	8 670 \$
2011 (10 \$/tonne GES)	222	2 220 \$
2012 (10 \$/tonne GES)	963	9 630 \$
2013 (10,75 \$/tonne GES)	100	1 075 \$
2014 (11,39 \$/tonne GES)	124	23 577 \$
Trim1 – 2015 (12,08 \$/tonne GES)	6	72,48 \$
Trim2 – 2015 (12,08 \$/tonne GES)	8	97,85 \$
Total	4236	45 342,33 \$
Équivalent financier		
Global TraPs 2011		5 181 \$
UQAC - Chaire éco-conseil		4 240 \$
Global TraPs 2012		3 490 \$
Bourse de Recherche		27 000 \$
Carbone Boréal		37 \$
Montants compensés		39 948 \$
Reste à compenser (\$)		5 394,33 \$

Références :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/index.asp>

<http://www.arianne-inc.com/>